

**CONSEIL METROPOLITAIN DU 14 FEVRIER 2020  
Délibération n° 2020 – 10**

**10 - Protocole de partenariat entre Nantes Métropole et l'ADEME - Contrat unique -  
Approbation**

Date de la convocation : le 7 février 2020

Nombre de Conseillers en exercice : 97

Présidente de séance : Mme Johanna ROLLAND - Présidente de Nantes Métropole

Secrétaire de séance : M. Bertrand AFFILE

**Présents : 77**

M. AFFILE Bertrand, M. ALIX Jean-Guy, M. AMAILLAND Rodolphe, M. ANNEREAU Matthieu, M. BAINVEL Julien, Mme BASSAL Aïcha, M. BELHAMITI Mounir, Mme BENATRE Marie-Annick, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, Mme BLIN Nathalie, M. BLINEAU Benoît, M. BOLO Pascal, M. BUQUEN Eric, M. BUREAU Jocelyn, M. CAILLAUD Michel, Mme CHEVALLEREAU Claudine, Mme CHIRON Pascale, Mme CHOQUET Catherine, Mme COPPEY Mahel, M. COUTURIER Christian, M. DAVID Serge, M. DENIS Marc, M. DUCLOS Dominique, M. FEDINI François, M. GARREAU Jacques, Mme GESSANT Marie-Cécile, M. GILLAIZEAU Jacques, Mme GRELAUD Carole, Mme GRESSUS Michèle, Mme HAKEM Abbassia, M. HAY Pierre, M. HIERNARD Hugues, Mme HOUEL Stéphanie, M. HUARD Jean-Paul, M. HUCHET Erwan, Mme IMPERIALE Sandra, Mme KRYSMANN Blandine, Mme LAERNOES Julie, Mme LE BERRE Dominique, M. LE BRUN Pierre-Yves, Mme LE STER Michèle, Mme LEFRANC Elisabeth, M. LEMASSON Jean-Claude, M. LUCAS Michel, Mme LUTUN Lydie, Mme MAISONNEUVE Monique, M. MARAIS Pierre-Emmanuel, M. MARTIN Nicolas, Mme MERAND Isabelle, Mme MEYER Christine, M. MOREAU Jean-Jacques, M. MORIVAL Benjamin, M. MOUNIER Serge, Mme NEDELEC Marie Hélène, Mme NGENDAHAYO Liliane, Mme PADOVANI Fabienne, M. PARPAILLON Joseph, Mme PERNOT Mireille, Mme PIAU Catherine, M. PRAS Pascal, M. QUERAUD Didier, M. QUERO Thomas, M. RAMIN Louis - Charles, M. REBOUH Ali, M. RENEAUME Marc, M. RICHARD Guillaume, M. RIOUX Philippe, Mme RODRIGUEZ Ghislaine, Mme ROLLAND Johanna, M. ROUSSEL Fabrice, M. ROUSSELY Bernard, M. SALECROIX Robin, M. SOBCZAK André, Mme SOTTER Jeanne, M. TRICHET Franckie, M. VEY Alain

**Absents et représentés : 15**

M. ALLARD Gérard (pouvoir à M. AFFILE Bertrand), Mme BASSANI Catherine (pouvoir à Mme COPPEY Mahel), Mme BOCHER Rachel (pouvoir à Mme SOTTER Jeanne), Mme DUBETTIER - GRENIER Véronique (pouvoir à M. MOUNIER Serge), Mme GUERRA Anne-Sophie (pouvoir à M. BAINVEL Julien), M. JUNIQUE Stéphane (pouvoir à M. TRICHET Franckie), M. MARTINEAU David (pouvoir à Mme LEFRANC Elisabeth), M. MAUDUIT Benjamin (pouvoir à M. QUERO Thomas), M. NICOLAS Gilles (pouvoir à M. REBOUH Ali), Mme PREVOT Charlotte (pouvoir à Mme NGENDAHAYO Liliane), M. ROBERT Alain (pouvoir à M. BOLO Pascal), Mme SALOMON Maguy (pouvoir à Mme BASSAL Aïcha), M. SEASSAU Aymeric (pouvoir à M. MOREAU Jean-Jacques), M. SEILLIER Philippe (pouvoir à M. RICHARD Guillaume), M. VOUZELLAUD François (pouvoir à M. HIERNARD Hugues)

**Absents : 5**

Mme DUPORT Sandrine, Mme GARNIER Laurence, M. GRELARD Hervé, M. GUERRIAU Joël, Mme HAMEL Rozenn

# Délibération

Conseil métropolitain du 14 février 2020

## 10 - Protocole de partenariat entre Nantes Métropole et l'ADEME - Contrat unique - Approbation

### Exposé

La feuille de route partagée de la transition énergétique, ainsi que la feuille de route économie circulaire et le plan alimentaire territorial qui en sont des déclinaisons, posent des objectifs ambitieux qui nécessitent de mobiliser des moyens financiers conséquents. Il en est de même pour la mise en œuvre des engagements du plan de déplacement urbain et de ceux pour la protection de la biodiversité, traduits notamment dans la démarche « Éviter Réduire Compenser ».

Partenaire de la Métropole, l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) accompagne financièrement, depuis 2010, les actions de transition énergétique et écologique menées sur le territoire. Au-delà de ce partenariat financier, il s'agit de partager une stratégie globale dans le cadre d'une démarche territoriale intégrée.

Pour formaliser les engagements sur la période 2020/2024, deux documents étroitement liés sont soumis à l'approbation du Conseil métropolitain : un protocole de partenariat et un contrat unique.

Le protocole de partenariat a pour objectifs de décliner la stratégie partagée entre les deux entités et de donner une visibilité aux différentes collaborations techniques, de communication et technico-financières menées dans ce cadre.

Le contrat unique est un dispositif de financement sur des engagements prédéfinis avec une partie de participation forfaitaire et une partie conditionnée à l'atteinte des objectifs. Ce second dispositif doit faire l'objet d'une validation des instances ad hoc de l'ADEME pour être définitif. Les engagements financiers sont de 3 millions d'euros pour Nantes Métropole et de 700 000 euros pour l'ADEME sachant que des financements complémentaires sont possibles.

### Le protocole de partenariat entre Nantes Métropole et l'ADEME

Compte-tenu des exigences actuelles en matière de protection de l'environnement, d'objectifs d'économies d'énergie, d'utilisation des énergies renouvelables et de réduction des gaz à effet de serre, définis par les politiques nationales et régionales, et déclinées dans les politiques publiques de Nantes Métropole, l'ADEME et Nantes Métropole décident de mener conjointement pour la période 2020/2024, une stratégie globale :

- d'efficacité énergétique par la maîtrise de l'énergie et développement des énergies renouvelables ;
- d'atténuation et d'adaptation au changement climatique ;
- de promotion et de développement de l'économie circulaire ;
- d'urbanisme durable ;
- de déplacements durables limitant les nuisances, les consommations énergétiques et plus généralement les impacts environnementaux (gaz à effet de serre, qualité de l'air et bruit entre autre), notamment par le développement de la pratique du vélo et de la marche sur les courtes distances ;
- de prévention et de gestion des déchets ;
- d'alimentation et d'agriculture durables ;
- de sensibilisation des entreprises sur les enjeux énergétiques et les impacts environnementaux dans une logique de développement de leur responsabilité sociétale ;
- d'alliance des territoires ;
- d'actions innovantes au service des transitions.

## Contrat unique

Le contrat unique 2020/2024 comprend à la fois des objectifs portant sur l'économie circulaire et des objectifs énergétiques en vue de passer de la labellisation Cit'ergie obtenue en 2016 à la labellisation Cit'ergie Gold. Cette nouvelle labellisation confirmera l'accélération des engagements de la feuille de route transition énergétique et apportera une reconnaissance européenne à la métropole pour ses actions climat, air et énergie. Enfin, le contrat intègre un soutien financier pour des actions complexes et innovantes toujours en lien avec la transition énergétique et écologique. Il précise aussi les modalités de son animation et de son évaluation.

Les actions proposées sur l'économie circulaire visent une démarche globale, exemplaire et participative, de réduction des déchets et de valorisation maximale des déchets et ressources, dans une logique de développement d'une économie circulaire. Elles s'inscrivent dans le référentiel national économie circulaire.

Sur cette thématique, 10 actions sont inscrites :

- engagement dans le référentiel national ADEME économie circulaire ;
- bio déchets : réduction du gaspillage alimentaire ;
- bio déchets : développement d'une filière locale de tri et valorisation des déchets alimentaires ;
- réemploi - accompagnement, structuration et professionnalisation de la filière réemploi ;
- réparation des objets : mise en œuvre des orientations de l'étude ;
- déchets : harmonisation du niveau de service aux professionnels et évolution des outils de tarification ;
- BTP durable et circulaire : engagement de projets et chantiers démonstrateurs, structuration de filières ;
- Ecologie Industrielle Territoriale (EIT) : actions collectives dans les parcs d'activités ;
- déchets : étude Tri'sac, évaluation et perspectives du dispositif Tri'sac ;
- étude sur la tarification incitative des ménages.

Pour candidater au label Cit'ergie Gold, Nantes Métropole s'appuie sur la feuille de route partagée transition énergétique qui l'engage à aller encore plus loin, sur différents volets de ses politiques publiques concourant au Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). Ainsi, 6 actions sont inscrites au projet de contrat unique :

- renouveler la labellisation Cit'ergie, via l'accompagnement par un conseiller Cit'ergie ;
- réaliser un audit énergétique sur l'eau et l'assainissement (intégrant l'étude du potentiel de récupération de chaleur sur l'assainissement) ;
- développer une stratégie structurée d'accompagnement du Plan Climat Air Energie Territorial par la formation ;
- valoriser les Certificats d'Economie d'Energie (CEE) du patrimoine bâti de la collectivité ;
- développer la stratégie « air, énergie, climat » d'animation territoriale aux bénéfices des entreprises ;
- créer des outils pédagogiques à destination des scolaires.

Les actions économie circulaire et Cit'ergie Gold précisées ci-dessus seront assorties d'un soutien financier de l'ADEME de 450 000 euros maximum sur 4 ans, comportant une part forfaitaire de 360 000 euros et une part conditionnée à la réalisation des objectifs annoncés, de 90 000 euros.

Les actions innovantes, qui mettent en mouvement le territoire sur des sujets complexes ou encore peu investis s'articulent autour de quatre sujets :

- l'adaptation. Il s'agit ici de mettre en œuvre le volet adaptation du PCAET par des actions de formation, des ateliers de co-construction du plan d'actions, la conception d'un démonstrateur d'un espace urbain résilient, ceci rendu possible grâce à un renfort humain ;
- l'accompagnement des entreprises sur la transition énergétique, en accélérant la dynamique de rénovation énergétique du parc immobilier tertiaire ;
- l'agriculture urbaine. Il s'agit d'étudier les conditions de faisabilité de fermes urbaines en toiture professionnelles ou participatives et d'identifier des sites d'implantation ;

- l'alliance des territoires. Il s'agit ici de réaliser une étude avec les territoires voisins de Nantes Métropole pour accompagner une légumerie dans la définition des conditions de faisabilité de l'augmentation de ses capacités de production.

Ces actions sont financées à hauteur de 250 000 euros par l'ADEME.

Le protocole de partenariat entre Nantes Métropole et l'ADEME, et le projet de contrat unique de l'ADEME sont joints en annexes à la présente délibération.

### **Le Conseil délibère et à l'unanimité,**

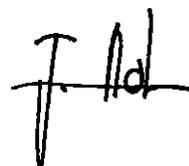
1 - approuve le protocole de partenariat entre Nantes Métropole et l'ADEME en faveur de la transition écologique et énergétique, annexé à la présente délibération.

2 - approuve le projet de Contrat unique de l'ADEME, annexé à la présente délibération, et s'engage à mettre en œuvre les actions retenues dans le cadre du contrat.

3 - autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération, notamment à signer le protocole de partenariat et le contrat unique à intervenir.

Nantes, le 14 février 2020

Johanna ROLLAND



La Présidente de Nantes Métropole

Affichée le 21 février 2020

Transmise en préfecture le :